

MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 avril 2022 à 20 h 30

Affectation des résultats 2021 :

- Budget communal : l'excédent de fonctionnement sera repris à la section de fonctionnement pour 646 632.77 euros. L'excédent d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 8 521.70 €.
- Budget lotissement des grandes Laides : le déficit d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 55 117.95 € et le déficit de fonctionnement sera repris en fonctionnement pour 0.99 €.

Le conseil municipal valide le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de commune. Ce montant est de 18 218 € et la dotation de solidarité est de 1 660 € pour 2022.

Pour 2022, le conseil municipal, afin de limiter la pression fiscale des ménages dans une période difficile et compte tenu de la revalorisation des bases par l'état, a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition quand 2021.

- taxe sur le foncier bâti : 30,29 %.
- taxe sur le foncier non bâti : 61,20 %.

Vote des budgets primitifs 2022 communal et lotissement des Grandes Laides. Le budget principal prend en compte la rénovation de la toiture de l'église, la mise aux normes des sanitaires au bâtiment communal, l'acquisition d'un tracteur, le renforcement du réseau électrique à la Buzatière, l'acquisition des terrains REBECQ et l'acquisition de matériels d'outillages pour les agents techniques.

Le conseil municipal décide de suivre l'avis de l'étude effectuée par la communauté de communes concernant le zonage d'assainissement. De ce fait, il prend la décision de ne pas réaliser l'assainissement collectif au village de Bord.

Les travaux à l'église sont presque terminés.

Les travaux au cimetière sont terminés.

Les travaux au bâtiment communal sont terminés. Une demande a été faite pour prévoir le passage du consuel.

Un communal a été clôturé par un agriculteur donc le conseil municipal décide de proposer à cette personne soit l'achat de cette parcelle à 1 € le m² soit de remettre sa clôture sur sa parcelle à sa place initiale.

2 jardinières vont être achetées pour mettre dans le Bourg et Mr Lamare va donner une barrique.

A Chéronnac, le 15 avril 2022
Le Maire,